

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Huile essentielle de Lavandin abrial
 Nom botanique : Lavandula hybrida abrialis
 Nom INCI : LAVANDULA HYBRIDA ABRIAL HERB OIL
 Numéro EINECS : 297-384-7
 Numéro CAS : 93455-96-0
 Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau.
 Partie utilisée : Sommités fleuries
 Produit agro-alimentaire issu de l'agriculture biologique certifié par FR-BIO-01.

Lot n° : HEADES

1.2. Renseignements concernant le fournisseur du certificat de conformité IFRA

Fournisseur : Nom: SAS GAROMA
 Rue: Chemin Bel Air
 Code postal/Ville: 30580 Saint-Just-et-Vacquières
 Pays: France
 Téléphone: +33 (0) 9 72 26 06 69
 Site web: www.belair.bio
 Email: contact@belair.bio

SECTION 2: Tableau de catégories des produits

La société GAROMA certifie que, dans la mesure de ses connaissances, l'huile essentielle référencée ci-dessus, satisfait aux Standards ou aux obligations du Code of Practice de l'International Fragrance Association (IFRA – 49^{ème} amendement du 10 Janvier 2020 et ses modifications), à condition qu'il soit utilisé dans les catégories de produits suivantes au maximum de concentration (%) indiqué dans le tableau ci-dessous (voir les affectations des produits en Section 6) :

| Catégories de produits IFRA | Concentration maximale d'utilisation de l'huile essentielle dans le produit fini (%) | |
|-----------------------------|--|-----|
| Category 1 | 67.50 | (%) |
| Category 2 | 20.00 | (%) |
| Category 3 | 98.89 | (%) |
| Category 4 | 100.00 | (%) |
| Category 5A | 95.00 | (%) |
| Category 5B | 95.00 | (%) |
| Category 5C | 95.00 | (%) |
| Category 5D | 38.89 | (%) |
| Category 6 | 2.67 | (%) |
| Category 7A | 100.00 | (%) |
| Category 7B | 100.00 | (%) |
| Category 8 | 38.89 | (%) |
| Category 9 | 100.00 | (%) |
| Category 10A | 100.00 | (%) |

| | | |
|--------------|--------|-----|
| Category 10B | 100.00 | (%) |
| Category 11A | 38.89 | (%) |
| Category 11B | 38.89 | (%) |
| Category 12 | 100.00 | (%) |

NB : 1000 ppm : 0,1000% ; 100 ppm = 0,0100% ; 10 ppm = 0,0010% ; 1 ppm = 0,0001%

Cette huile essentielle n'est pas, en tant que telle, impactée par le code de l'IFRA pour son utilisation dans des compositions parfumantes, par contre certains de ses composants le sont (cf sections 3 à 5).

SECTION 3: Substances soumises à restriction

| Substance | N° CAS | Concentration dans l'huile essentielle (%) | | Recommandation IFRA |
|----------------------|-----------|--|---|---------------------|
| 1-OCTEN-3-YL ACETATE | 2442-10-6 | 0.40 | % | RESTRICTION |
| GERANIOL | 106-24-1 | 0.26 | % | RESTRICTION |
| COUMARINE | 91-64-5 | 0.09 | % | RESTRICTION |
| alpha-BISABOLOL | 515-69-5 | 0.09 | % | RESTRICTION |

SECTION 4: Substances soumises à spécification

| Substance | N° CAS | Concentration dans l'huile essentielle (%) | | Recommandation IFRA |
|-----------|----------|--|---|---------------------|
| LINALOL | 78-70-6 | 33.61 | % | SPECIFICATION |
| LIMONENE | 138-86-3 | 0.90 | % | SPECIFICATION |

SECTION 5: Substances interdites

| Substance | N° CAS | Concentration dans l'huile essentielle (%) | | Recommandation IFRA |
|-----------|--------|--|---|---------------------|
| NA | NA | NA | % | PROHIBITION |

SECTION 6. Alimentaire

Pour les classes 1 et 6, à cause d'une possible ingestion, il est recommandé de s'assurer du caractère alimentaire de l'ingrédient :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Cette huile essentielle n'est pas classée comme dangereuse par ingestion.

Classification selon l'organisation internationale de l'industrie des arômes alimentaires IOFI (International Organization of the Flavor Industry)

Global Reference List of Natural Complex Substances/Natural Flavouring Complexes (2020-04-22)

| Latin Name | English Name | FEMA | US FDA | COE |
|-------------------|--------------|------------|----------------|---------|
| Lavandula hybrida | Lavandin | 2618 (oil) | CFR.21 §182.20 | COE2071 |

7. Phototoxicité

Pour les classes 1, 2, 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C, 4D, 5, 7B, 8A, 9C, il est recommandé de s'assurer de la possible phototoxicité de l'ingrédient :

- Cette huile essentielle ne présente pas d'effet phototoxique

SECTION 8: Catégorie de produits

8.1. Les catégories avant le 49e amendement

| L'IFRA établit ces règles en fonction du type de produit, et a pour cela défini 11 catégories * | |
|---|---|
| Catégorie 1 | Produits pour les lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés, cire à lèvres, etc.), cires pour épilation mécanique |
| Catégorie 2 | Déodorants et antitranspirants de tous types (spray, stick, roll-on, aisselles et corps, etc.) |
| Catégorie 3 | Lotion pour bébé, Crème et huile, Peinture corporelle pour enfants, Produits pour les yeux de tous types (ombre à paupières, mascara, eye-liner, maquillage des yeux, masques pour les yeux, etc.), Produits hydro-alcooliques appliqués sur peau récemment rasée, crèmes pour le visage des hommes, baumes |
| Catégorie 4 | Crèmes pour le corps, Huiles, Lotions, Crèmes parfumées de tous types (à l'exception des crèmes et lotions pour bébés), Peintures pour le corps (sauf pour les enfants), Kits cosmétiques - Composés parfumés, Soins des pieds, Déodorants pour cheveux, Produits de coiffure, Laques pour cheveux de tous types (pompes, aérosols, etc.), Produits hydroalcooliques appliqués sur une peau non rasée (incluant les brumisateurs pour le corps (base aqueuse, alcoolique et hydrocolo-alcoolique), ingrédients pour kit de parfum |
| Catégorie 5 | Poudre et talc pour bébé, shampoing sec (ou shampoing sans eau), masques faciaux, traitements capillaires permanents et autres traitements chimiques pour les cheveux (p. ex. défrisants), crème pour les mains, désinfectant pour les mains, lingettes ou mouchoirs rafraîchissants pour visage, cou, mains, corps, Crème visage et maquillage facial féminin |
| Catégorie 6 | Bain de bouche, y compris les aérosols pour l'haleine, Dentifrice |
| Catégorie 7 | Lingettes pour bébés, Répulsifs insectifuges (destinés à être appliqués sur la peau), Lingettes intimes |
| Catégorie 8 | Teintures capillaires, produits de coiffure non-sprays de tous types (mousses, gels, conditionneurs sans rinçage, etc.), Démaquillants de tous types (sauf nettoyeurs pour le visage), Soins des ongles, Poudres et talcs de tous types (sauf poudres et talcs pour bébé) |
| Catégorie 9 | Savon en pain (savon de toilette), Gels de bain, Mousses, Sels, huiles et Autres produits ajoutés à l'eau du bain, Gels douche de tous types (y compris les gels pour bébés), Produits dépilatoires (à l'exception des cires pour épilation mécanique), Nettoyeurs pour le visage de tous types (bains, gel, gommages, etc.), Savon liquide, Shampoings de tous types (y compris les shampoings bébé), Crèmes à raser de tous types (stick, gel, mousse, etc.) |
| Catégorie 10 | |
| Catégorie 11 | Conditionneur (à rincer) |

*Seuls les produits cosmétiques ont été cités ici dans les différentes catégories

8.2. Les nouvelles catégories du 49e amendement

| Suite à la publication du 49e amendement aux Standards de l'IFRA, à partir du 10 février 2021 pour les nouvelles créations de parfums et du 10 février 2022 pour les créations existantes, ces catégories sont modifiées et passent de 11 à 12 * | |
|--|---|
| Catégorie 1 | Produits pour les lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés etc.) <i>Les produits qui contiennent des écrans solaires ne sont pas listés séparément et sont inclus dans le type de produit principal (ex : les crèmes pour les lèvres contenant des écrans solaires sont incluses dans la catégorie des produits pour les lèvres)</i> |
| Catégorie 2 | Déodorants et antitranspirants de tous types, y compris tout produit avec une utilisation prévue ou raisonnablement prévisible sur les aisselles ou étiqueté en tant que tel (spray, stick, roll-on, aisselles, déo-cologne, etc.) Sprays pour le corps (y compris les brumes pour le corps) |
| Catégorie 3 | Produits pour les yeux de tous types (ombre à paupières, mascara, eye-liner, maquillage des yeux, masques pour les yeux, patches pour les yeux, etc.), y compris les soins pour les yeux et les hydratants Maquillage du visage et fond de teint Démaquillants pour le visage et les yeux Patches pour les pores du nez Lingettes ou tissus rafraîchissants pour le visage, le cou, les mains, le corps <i>Ces produits ont été placés en Catégorie 3 en raison de l'absence de données d'exposition, mais il est reconnu que ces produits sont génériques pour les hommes et les femmes et qu'ils présentent des similitudes avec les types de produits de cette catégorie. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ces types de produits pourraient être reclassés.</i> Peinture pour le corps et le visage (pour enfants et adultes) |

| | |
|--------------|--|
| | <i>Ces produits ont été placés en Catégorie 3 en raison de l'absence de données d'exposition, sur l'hypothèse que ce produit est appliqué avec le bout des doigts et non avec les paumes. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ce type de produit peut être reclassé.</i> |
| | Masques pour le visage et le contour des yeux |
| Catégorie 4 | Parfums fins hydroalcooliques et non hydroalcooliques de tous types (Eau de Toilette, Parfum, Cologne, parfum solide, crème parfumée, après rasage de tous types, etc.) |
| | Bracelets parfumés <i>Ces types de produits ont été placés en Catégorie 4 en raison de l'absence de données d'exposition et sur la base d'hypothèses incluant l'utilisation sans rinçage sur le poignet. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ce type de produit peut être reclassé.</i> |
| | Ingrédients de kits de parfums et de mélanges de parfums pour kits cosmétiques |
| Catégorie 5A | Crèmes pour le corps, Huiles, Lotions de tous types |
| | Produits de soins des pieds (crèmes et poudres) |
| | Répulsifs d'insectes (destinés à être appliqués sur la peau) |
| | Poudres et talc (à l'exception des poudres et talcs pour bébés) |
| Catégorie 5B | Toniques pour le visage |
| | Hydratant et crèmes pour le visage |
| Catégorie 5C | Crèmes pour les mains |
| | Produits de soins des ongles, y compris les crèmes pour les cuticules, etc. |
| | Assainissant pour les mains |
| Catégorie 5D | Crèmes/Laits pour bébés, huiles pour bébés, poudres et talcs pour bébés <i>Les produits qui contiennent des écrans solaires ne sont pas listés séparément et sont inclus dans le type de produit principal (ex : les crèmes pour les lèvres contenant des écrans solaires sont incluses dans la catégorie des produits pour les lèvres)</i> |
| Catégorie 6 | Dentifrices |
| | Bains de bouche, y compris sprays pour l'haleine |
| | Poudres dentifrices, languettes, tablettes pour le nettoyage de la bouche <i>Les limites d'exposition pour ces produits sont établies pour réduire le risque de sensibilisation cutanée péri-orale et, à ce titre, ne sont pas liées à des considérations de niveaux sécuritaires pour l'ingestion. Pour l'évaluation de la toxicité systémique, seule l'ingestion accidentelle est prise en compte.</i> |
| | |
| Catégorie 7A | 7A : Traitements capillaires permanents ou autres traitements chimiques pour les cheveux (à rincer) (ex : défrisants), y compris les colorations capillaires à rincer Les ingrédients parfumés des permanents et autres traitements chimiques capillaires ont été placés en Catégorie 7. Il n'existe pas de données sur l'exposition à ces types de produits. Il est reconnu que ces types de produits impliquent une exposition répétée de faible fréquence. Afin de définir une exposition quotidienne, un produit de substitution conservateur a été choisi, à savoir les conditionneurs sans rinçage. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ces types de produits peuvent être reclassés. |
| Catégorie 7B | Sprays pour les cheveux de tous types (flacons-pompes, sprays aérosols, etc.) |
| | Aides au coiffage des cheveux autres qu'en sprays (mousses, gels, conditionneurs sans rinçage) |
| | Traitements capillaires permanents ou autres traitements chimiques pour les cheveux (sans rinçage) (ex : défrisants), y compris les colorations capillaires sans rinçage |
| | Shampooings secs (shampooings sans eau) |
| | Déodorants pour cheveux |
| Catégorie 8 | Lingettes intimes |
| | Lingettes pour bébés <i>Pour le 49e amendement, les effets phototoxiques sont pris en considération pour la catégorie 8 (Produits présentant une exposition anogénitale importante), pour des raisons de prudence afin de tenir compte des utilisations potentielles des produits qui pourraient inclure une exposition au soleil (par exemple, les lingettes pour bébés).</i> |
| | |
| Catégorie 9 | Savon en pain |
| | Shampooings de tous types |
| | Nettoyants pour le visage (à rincer) |
| | Conditionneurs (à rincer) |
| | Savons liquides |

| | |
|--------------|---|
| | Nettoyants pour le corps et gels douche de tous types |
| | Gels nettoyants, produits pour le bain et shampoings pour bébés |
| | Gels pour le bain, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain |
| | Produits de soins de pieds (quand les pieds sont placés dans un bain) |
| | Crèmes à raser de tous types (sticks, gels, mousses, etc.) |
| | Tous les produits dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour épilation mécanique |
| Catégorie 10 | - |
| Catégorie 11 | - |
| Catégorie 12 | - |

**Seuls les produits cosmétiques ont été cités ici dans les différentes catégories*

8.3. Informations complémentaires

Ce certificat ne s'applique qu'au produit référencé ci-dessus, qui n'est lui-même qu'un ingrédient du produit fini. Le fabricant qui l'utilise ne pourra en aucun cas s'en prévaloir pour s'exempter de ses propres responsabilités et obligations.

Les informations contenues dans ce certificat de conformité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. L'évaluation des composants individuels a été réalisée selon les exigences de sécurité de l'IFRA Code of Practice. Les recommandations IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basées sur des évaluations de sécurité effectuées par le RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliquées par le comité scientifique de l'IFRA. Le client est responsable de s'assurer de la sécurité définitive du produit final (contenant cet ingrédient de parfumerie) qui soit être vérifiée avec des tests ad'hoc. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.